



CONSEILS EN VUE DE LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES



DONNEZ L'IMPRESSION QUE VOTRE HABITATION EST OCCUPÉE LORS DE VOTRE ABSENCE

Par exemple, demandez à un proche de relever votre courrier, d'allumer les lumières à certaines heures de la journée, d'allumer de temps à autre la télévision, de fermer et d'ouvrir les volets, ...



FERMEZ TOUJOURS VOTRE HABITATION LORSQUE VOUS PARTEZ

Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes en oscillo-battants



GARDEZ VOS CLÉS PRÈS DE VOUS

Ne laissez jamais vos clés dans une « cachette », que ce soit sous le paillason ou dans un pot de fleurs



N'EXPOSEZ PAS VOS OBJETS DE VALEURS À LA VUE DES PASSANTS

Par exemple, vérifiez que vous ne laissez pas vos bijoux, GSM ou PC à proximité de votre fenêtre.



NE JETEZ PAS LES EMBALLAGES DE VOS OBJETS DE VALEURS SUR LE TROTTOIR

Par exemple, si vous achetez une télévision, ne jetez pas son emballage lors de la collecte des cartons. Laissez les emballages d'objets de valeur lors du passage des encombrants permettrait aux personnes malintentionnées de savoir ce qu'il y a de valeur chez vous. Notez toujours les numéros de séries de vos objets de valeur.



N'ACCROCHEZ JAMAIS VOTRE NOM, VOTRE ADRESSE SUR UN TROUSSEAU DE CLÉS

Une personne malintentionnée pourrait repérer vos coordonnées très facilement.



FAITES ATTENTION AUX MESSAGES QUE VOUS POSTEZ SUR INTERNET !

Des photos avec un commentaire « il fait 30 degrés sous le soleil de Majorque » permettra facilement aux voleurs de savoir que votre habitation est vide !



FAITES APPEL À UN CONSEILLER EN PRÉVENTION VOL

Vous pouvez joindre un conseiller en contactant la zone de Police Anderlues-Binche au 064/311.660



SAVIEZ-VOUS QUE ...

Vous pouvez obtenir une prime de maximum 250 euros en protégeant votre habitation des cambriolages (sauf pour les systèmes d'alarme et de vidéosurveillance) en vous adressant au Service Prévention de la Ville de Binche (064/230.604 - prevention@binche.be)